



AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

Objet: Autorisation d'exploitation (classe 3A)

Il est porté à la connaissance du public que, par les arrêtés N°3A/2024/2587-2588/183 du 25 juillet 2024 le Ministre du Travail a autorisé

la société Arcelormittal Rodange & Schifflange SA à exploiter, sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, deux élévateurs à fourches de la marque TOYOTA, un du type 8FD50F, numéro de construction 8FD50F-10387, et un du type SWE160, numéro de construction 7070237.

Les arrêtés ministériels ont été déposés au service écologique de la commune de Pétange et pourront y être consultés par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 1^{er} août 2024 au 10 septembre 2024 inclus).

Pétange, le 29 juillet 2024
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,